

## OU JETER SES DECHETS AU PORT DE PORNIC ?

### Les déchets ménagers :

Les déchets ménagers sont à déposer dans les poubelles placées dans des enclos, à proximité des pontons. Ces poubelles de 100 litres, fournies par la Communauté de Communes de Pornic, sont **exclusivement réservées aux plaisanciers**. Une fois pleines, elles seront remplacées par les soins de L'YCIP et stockées dans les enclos fermés à clé et interdits d'usage, lesquels seront vidés 2 fois par semaine.

Les déchets des commerçants, quant à eux, seront stockés dans des emplacements distincts de ceux des plaisanciers.



### Verres, Papiers et Plastiques :

Le port souhaite privilégier le tri sélectif : verres, papiers et plastiques sont à déposer dans les nouvelles poubelles semi-enterrées, située sur le parking, à proximité du restaurant le « BERNIE ».



### Déchets Techniques :

Une zone pour déchets techniques a été aménagée sur l'aire de carénage, cette zone est réservée aux : batteries, piles, pots de peinture, pinces, bidons, chiffons, huiles... Ces déchets sont collectés régulièrement par une société agréée.

